



# **PARTIE 8 : ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS**

## **(P.J. N°3 / N°62 / N°63)**



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>DOCUMENTS JUSTIFIANT LE RESPECT DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI ASAP .....</b>	<b>3</b>
1.1.	Entrée en vigueur de la loi ASAP.....	3
1.2.	Quelques précisions sur l'article 53 de la loi ASAP .....	3
1.3.	Bordereaux d'expédition des RNT EI .....	3
1.4.	Bordereaux de réception des mairies de Landudec, Pouldergat et Mahalon .....	4
1.5.	Bordereaux de réception des mairies de Plouzévet et Guiler-sur-Goyen .....	5
<b>2.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : GRT GAZ .....</b>	<b>6</b>
<b>4.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES TELECOM .....</b>	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>6.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : SFR .....</b>	<b>8</b>
<b>7.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : DRAC.....</b>	<b>8</b>
<b>8.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE .....</b>	<b>9</b>
<b>9.</b>	<b>DEMANDE DE SERVITUDES : DIRCAM.....</b>	<b>10</b>
9.1.	Contraintes radioélectriques .....	10
9.2.	Contraintes aéronautiques .....	11
<b>10.</b>	<b>AUTORISATIONS FONCIÈRES ET AVIS DE DÉMANTÈLEMENT .....</b>	<b>13</b>
10.1.	Cartographie des infrastructures du projet éolien de Gwiler-Kerne .....	13
10.2.	Tableaux de synthèse des informations foncières (Eoliennes et PDL*) .....	14
10.3.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E1 .....	15
10.4.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E2 .....	15
10.5.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : Poste de livraison électrique .....	16
10.6.	Avis de démantèlement : E1 .....	16
10.7.	Avis de démantèlement : E2 .....	17
10.8.	Avis de démantèlement : Poste de livraison électrique ( PDL).....	17
10.9.	Avis de démantèlement : Mairie .....	18
<b>11.</b>	<b>REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX : .....</b>	<b>19</b>
11.1.	Enedis.....	19
11.2.	SAUR.....	21



## 1. DOCUMENTS JUSTIFIANT LE RESPECT DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI ASAP

### 1.1. Entrée en vigueur de la loi ASAP

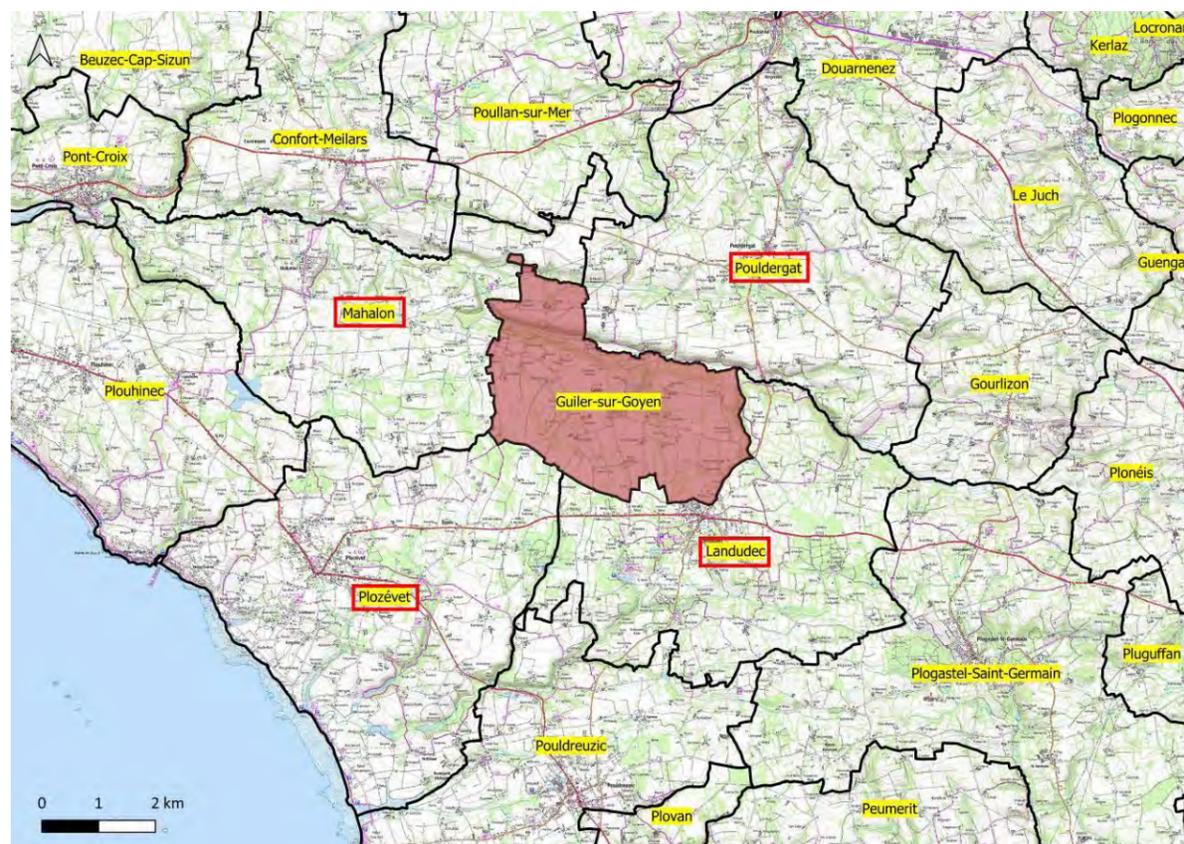
La loi ASAP (LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique) a été publiée au JORF le 8 décembre 2020.

Ce texte ne fait l'objet ni de dispositions transitoires dans le corps du texte de loi, ni de dispositions réglementaires d'application dans le corps du projet de décret ASAP. Il est donc entré en vigueur le lendemain du jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'article 1er du Code civil.

Depuis le 09/12/2020, les pétitionnaires doivent donc respecter l'article 53 de la loi ASAP. En conséquence, ils doivent adresser aux maires le résumé non technique de leur étude d'impact un mois avant le dépôt de leur demande d'autorisation environnementale unique pour exploiter une ICPE. Par conséquent, si cette procédure n'est pas entamée par les porteurs de projets, ils ne peuvent pas déposer leur dossier en préfecture.

### 1.2. Quelques précisions sur l'article 53 de la loi ASAP

Le résumé non technique de l'étude d'impact (RNT EI) doit être envoyé à la commune concernée par le projet et transmis également aux communes limitrophes. Ces dernières sont définies de la manière suivante : les communes limitrophes concernées disposent d'une frontière administrative avec la(les) commune(s) d'implantation du parc éolien. Elles sont bien distinctes des communes situées dans un rayon de 6 km du projet et qui font l'objet de l'enquête publique. La carte ci-dessous illustre les communes ayant réceptionnées le RNT EI du projet de Gwiler-Kerne. Les 4 communes juxtantes celle de Guiler sur Goyen sont également présentées dans la Partie 4 – Section 2.



Carte 1 : Guiler sur Goyen et les communes limitrophes

La justification du dépôt d'un résumé non technique de l'étude d'impact auprès d'une mairie est notamment le bordereau du courrier envoyé en recommandé. Les bordereaux des 5 communes cartographiées sont visibles ci-dessous. Tous les courriers ont été transmis le 22/07/2022 et réceptionnés au plus tard le 25/07/2022 : à la date du dépôt du dossier éolien de Gwiler-Kerne, le délai minimum d'un mois est respecté.

### 1.3. Bordereaux d'expédition des RNT EI





# PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

DESTINATAIRE  
MAIRIE  
M de la Mairie  
3 rue de Stn  
29100 POULDERGAT

LA POSTE  
Numéro de l'envoi : 1A 171 470 0194 4  
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR  
Follevou - Guilan  
IEL DEVELOPPEMENT  
41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

Conservé ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

ECOLOGIC  
Priorité neutralité carbone  
Impression éco-citoyenne

PREUVE DE DÉPÔT

Date : 22.07.22  
Prix : CRBT :  
Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

DESTINATAIRE  
MAIRIE  
M de la Mairie  
Le Bourg  
29930 MAHALON

LA POSTE  
Numéro de l'envoi : 1A 171 470 0191 3  
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR  
Follevou - Guilan  
IEL DEVELOPPEMENT  
41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

Conservé ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

ECOLOGIC  
Priorité neutralité carbone  
Impression éco-citoyenne

PREUVE DE DÉPÔT

Date : 22.07.22  
Prix : CRBT :  
Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

## 1.4. Bordereaux de réception des mairies de Landudec, Pouldergat et Mahalon

En provenance de : ~~MAIRIE DE LANDUDEC~~  
29110 LANDUDEC LA POSTE 05505A 25-07-22 FRANCE

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 171 470 0192 0

FRAB

Présenté / Avisé le : 25/7/22  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :  
41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

En provenance de : ~~MAIRIE POULDERGAT~~  
29100 POULDERGAT LA POSTE 05505A 25-07-22 FRANCE

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 171 470 0194 4

FRAB

Présenté / Avisé le : 25/7/22  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :  
41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

En provenance de : ~~MAIRIE MAHALON~~  
29930 MAHALON

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 171 470 0191 3

FRAB

Présenté / Avisé le : 23/7/22  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :  
41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC



# PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

## 1.5. Bordereaux de réception des mairies de Plozévet et Guiler-sur-Goyen

En provenance de : ~~MAIRIE  
PLUZÉVET  
29770 Plozévet~~

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 171 470 0195 1

FRAB

Présenté / Avisé le : 25/07/22  
Distribué le : 25/07/22

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

En provenance de : ~~MAIRIE  
GUILER SUR GOYEN  
29770 Guiler-sur-Goyen~~

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 171 470 0193 7

FRAB

Présenté / Avisé le : 25/07/22  
Distribué le : 25/07/22

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

41 Ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

## 2. DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE



Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »

Bouguenais, le 02 JUIN 2021

Département SNIA-Ouest  
Unité instruction servitudes aéronautiques

Société IEL DEVELOPPEMENT  
Monsieur FOLLEZOU Erven

Nos réf. : N° 2021/469 /T95763  
Vos réf. : Votre courriel du 15/02/2021  
Affaire suivie par : Hervé KERJOANT  
[snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : Pré-consultation 2 éoliennes – Guiler-sur-Goyen (29)

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de renseignement pour l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur hors sol de 180 mètres, soit une altitude sommitale maximale de 276 mètres NGF (E2), sur des terrains situés sur la commune de Guiler-sur-Goyen.

Au vu des éléments inclus à ce dossier, le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation, les éoliennes seront équipées d'un balisage diurne et nocturne : il conviendra de respecter l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Dans le cadre de l'autorisation environnementale, ce balisage fera l'objet d'une consultation des services de la DIRM-NAMO car le projet est situé dans une zone de coordination balisage entre les installations maritimes et terrestres.

En conséquence, sous réserve du strict respect de ces conditions, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Si votre projet doit se réaliser, il vous appartient de déposer la demande d'autorisation environnementale correspondante, à laquelle vous joindrez cet avis. Ce dernier est établi sur la base des informations techniques et réglementaires recueillies à ce stade du projet, et ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

Je vous précise enfin que, pour son bon avancement, ce dossier doit également recevoir l'aval de l'autorité militaire compétente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département SNIA Ouest  
Christophe PERROQUIN



## 3. DEMANDE DE SERVITUDES : GRT GAZ



GRTgaz - Pôle Exploitation Centre Atlantique  
 Direction des Opérations - Service Travaux Tiers et Données  
 Site d'Angoulême  
 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion  
 16023 Angoulême Cedex

IEL Développement  
 41 TER BOULEVARD CARNOT  
 22000 SAINT-BRIEUC

Affaire suivie par : Monsieur FOLLEZOU Erven

VOS RÉF. : DPT 29 - Guiler-sur-Goyen  
 NOS RÉF. : P2021-008304  
 INTERLOCUTEUR : Nadia MOULINEC Tel : 05.45.24.23.72  
 MAIL : PECA-URBA@grtgaz.com  
 OBJET : Projet éolien  
 COMMUNE : 29710 Guiler-sur-Goyen

Angoulême, le 12/10/2021

Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 12/10/2021, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est suffisamment éloigné de nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

**Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données  
 Julien ALBERT

SA au capital de 620 424 930 euros  
 RCS Nanterre 440 117 620  
<http://grtgaz.com>

## 4. DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES TELECOM



ATLANTICA  
 10, rue de la République - 44000 Nantes  
 France  
 44000 NANTES CEDEX 02  
 S.A. au capital de 100 000 000 €  
 R.C.S. Nantes 440 009 28 90  
 www.bouyguestelecom.fr

IEL DEVELOPPEMENT  
 Monsieur Erven FOLLEZOU  
 41 ter Boulevard Carnot  
 22000 SAINT-BRIEUC

Nantes, le 5 novembre 2021

**Objet** : projet éolien sur la commune de Guiler sur Goyen (29)  
 Votre courrier du 05/10/21

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous portez aux installations BOUYGUES TELECOM, et aux services rendus à nos clients.

Concernant votre projet sur la commune de Guiler sur Goyen (29) et après vérification, nous vous confirmons que l'installation de parc éolien sur cette zone ne perturbe pas le comportement électromagnétique de nos liaisons hertziennes.

Nous vous remercions de nous tenir informés d'une éventuelle évolution de votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Mariannick CAILLE-TARRADE  
 Direction Réseau Ouest  
 BOUYGUES TELECOM



## 5. DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE



**Direction des Systèmes d'Observation**  
42, avenue Gaspard Coriolis  
31000 Toulouse



À l'attention de ERVEN FOLLEZOU  
IEL EXPLOITATION 5  
Kersibirvic  
29710 GUILER SUR GOYEN

**Objet :** Certificat Radeol  
**Nom du projet :** Projet éolien de Gwiler-Kerne  
*Affaire suivie par : DSO/CMR*  
*Courriel : radeol@meteo.fr*  
*Référence Météo-France : 2022-000734*

Toulouse, le 18 juillet 2022

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **GUILER SUR GOYEN (29)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **49,97 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Plabennec\***.

Cette distance est **supérieure à la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C).

Dès lors, **aucune contrainte réglementaire spécifique** ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et **l'avis de Météo-France n'est pas requis** pour sa réalisation.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

\* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>  
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.

## Annexe



Demandeur	
Nom	FOLLEZOU
Prénom	ERVEN
Société	IEL EXPLOITATION 5
Email	erven.follezou@iel-energie.com
Adresse	Kersibirvic
Code postal	29710
Commune	GUILER SUR GOYEN
Projet	
Nom	Projet éolien de Gwiler-Kerne
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	GUILER SUR GOYEN (29)
Dossier	
Référence	2022-000734
Date et heure	18/07/2022 12:50:41

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	48,0126154°	-4,383252°
#2	48,0119591°	-4,3791731°



## 6. DEMANDE DE SERVITUDES : SFR

**Erven Follezou**

**De:** elios4-noreply@sfr.fr  
**Envoyé:** lundi 4 octobre 2021 23:33  
**À:** Erven Follezou  
**Cc:** Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com  
**Objet:** Impact de votre parc éolien sur le réseau SFR  
**Pièces jointes:** bdaf1b3a-e734-422f-8b34-aaf0600e84ab\_proj.kml

Bonjour Erven FOLLEZOU,

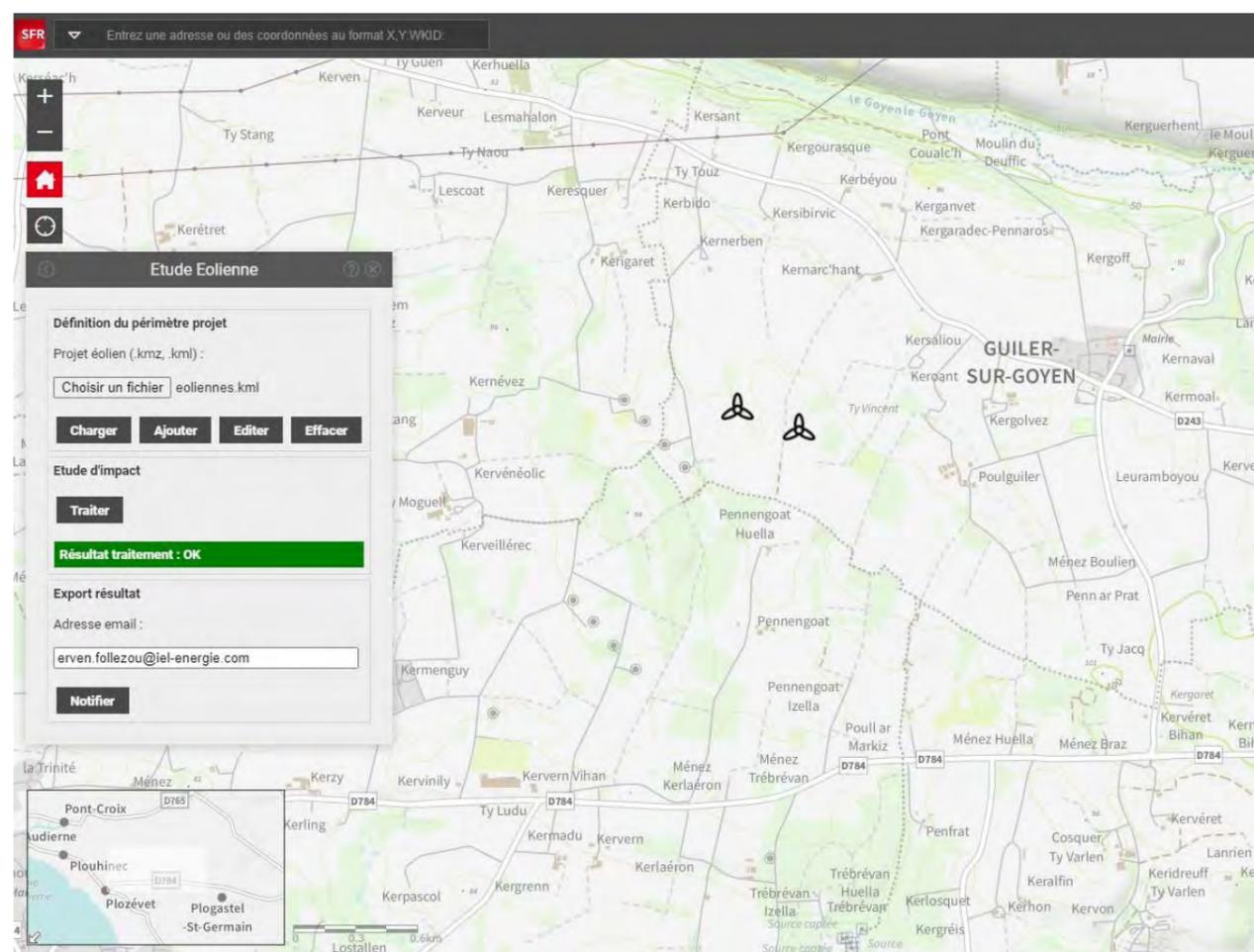
À ce jour, votre projet de parc éolien n'impacte à priori pas le réseau de transmission hertzien SFR.

Veuillez noter que cette étude est valable 2 mois à partir de la date de réception du présent mail.

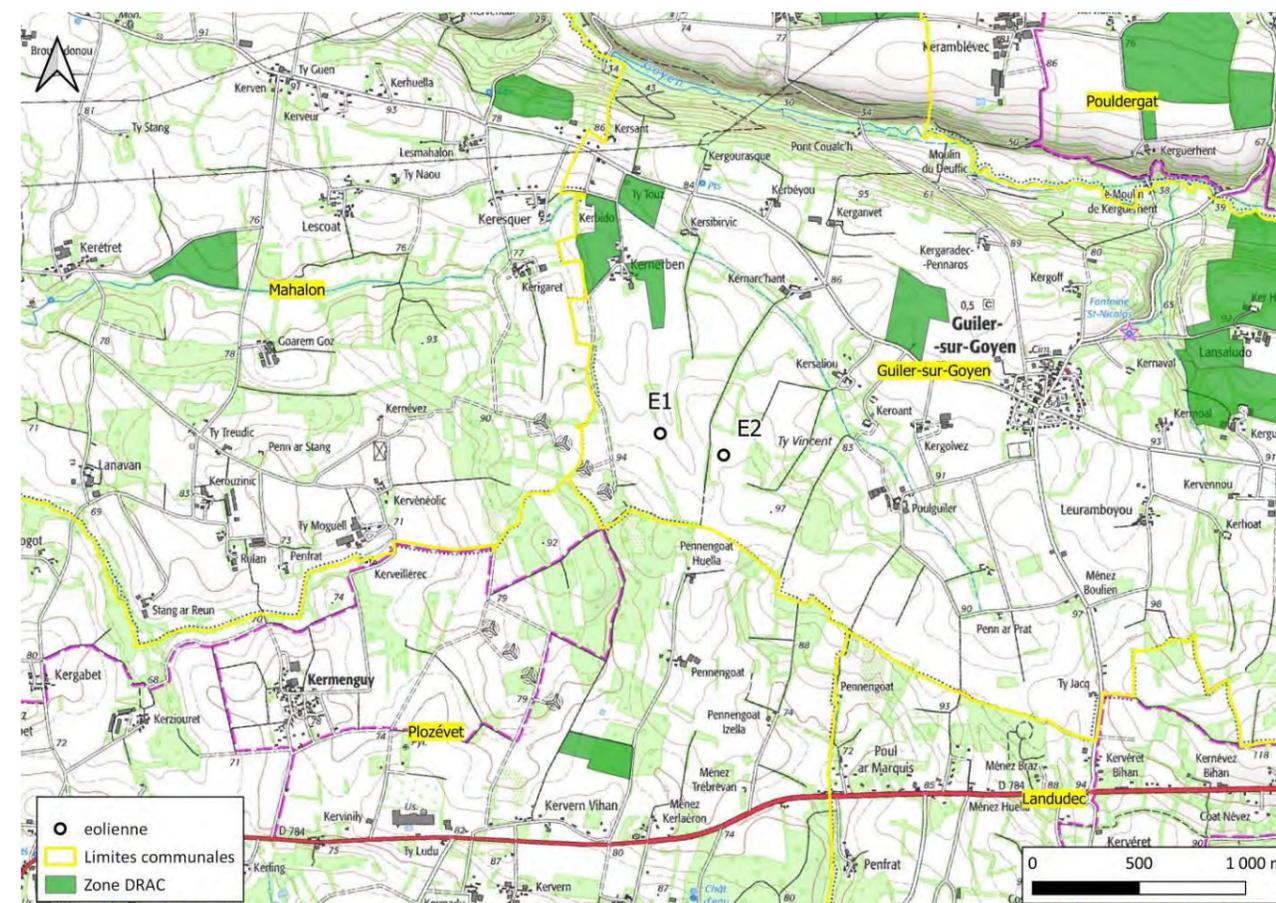
SFR reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien Cordialement.

SFR - Dir-ded-dabm-specifique-trans <[Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com](mailto:Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com)>



## 7. DEMANDE DE SERVITUDES : DRAC





## 8. DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE



Orange  
Unité de Pilotage Réseau Ouest  
5 Rue du Moulin de la Garde  
BP 53149  
44331 Nantes Cedex 3

IEL Développement  
Clément LE CORGUILLE  
41, ter Boulevard Carnot  
22000 SAINT BRIEUC

Nantes, le 22/01/2016

Objet : Consultation pour un projet éolien sur les communes de : Guiler Sur Goyen (29)

Monsieur,

En réponse à votre courrier reçu dans nos services en date du 28/09/2015, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune citée en objet dans le département du Finistère, vous trouverez ci-après les remarques relatives aux servitudes sur le secteur concerné.

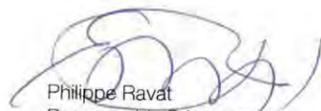
Servitudes PT1 & PT2 : - l'Unité de Pilotage Réseau Ouest n'est pas concernée par le projet cité en objet au titre des servitudes PT1 et PT2 et Faisceaux Hertiens (réf : 1341-MG-15)

Servitudes PT3 : - Voir annexes ci-jointes

Servitudes réseau Mobile : - pas d'impact sur les stations de base Orange France existantes situées à une distance supérieure à 500 m

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

  
Philippe Ravat  
Responsable Département  
Développement d'Affaires



Orange  
Unité de Pilotage Réseau Ouest  
didier.machon@orange.com

### Annexe 2

### SERVITUDES PT3

**Projet concerné** : Projet éolien sur les communes de GUILER-SUR-GOYEN (Dpt 29) - Dossier I.E.L Développement

### Remarques formulées sur ce projet :

**Pas de servitude de type PT3** ; cependant, à noter les remarques importantes suivantes :

Légendes couleurs des cartes ci-dessous :

- bleu pâle : limites de communes
- mauve : câbles enterrés Orange avec protections aéro-souterraines et protection d'abonnés
- vert : conduites de génie civil Orange avec chambres de tirage et de raccordement et protection d'abonnés
- jaune : artères aériennes Orange avec mises à la terre de protection des abonnés
- bleu foncé : autre conduite de génie civil avec chambres de tirage et de raccordement

#### 1) Commune de MAHALON

- a) Au niveau des lieux-dits « Kernévez » et « Kervénéolic », présence d'artères aériennes ORANGE avec nombreuses mises à la terre pour la protection des abonnés

#### 2) Commune de GUILER-sur-GOYEN

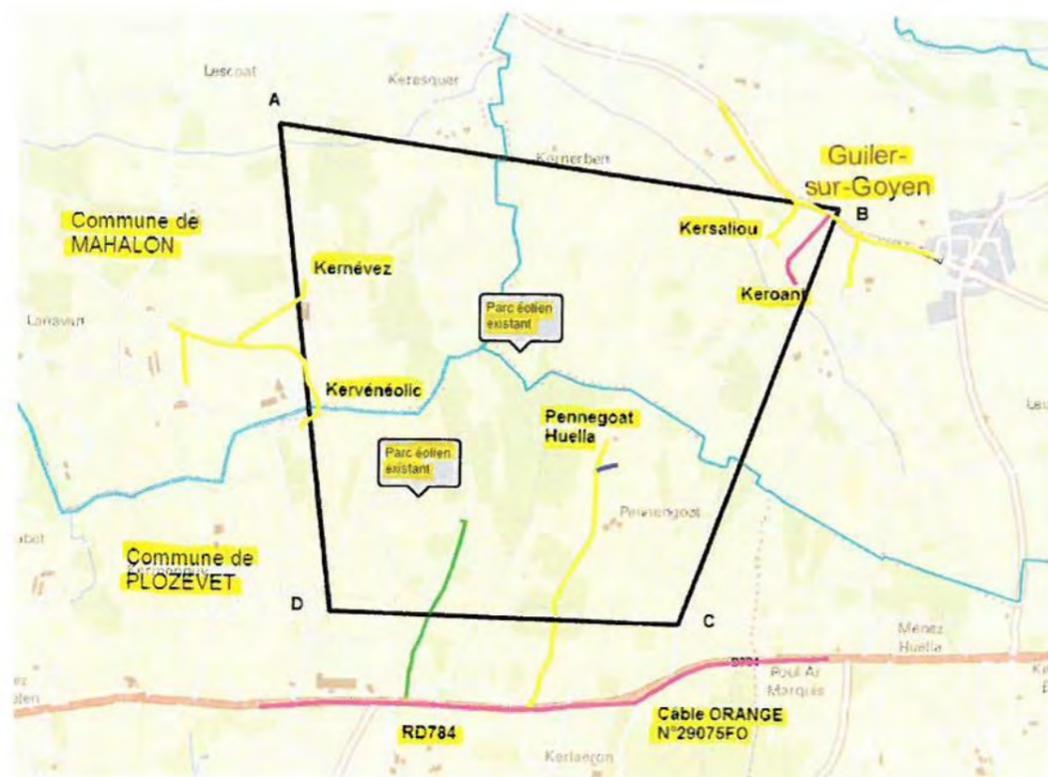
- a) Au niveau du lieu-dit « Kersaliou », présence d'artères aériennes ORANGE avec nombreuses mises à la terre pour la protection des abonnés
- b) Au niveau du lieu-dit « Keroant », présence d'un câble enterré de distribution ORANGE avec mises à la terre et protections d'abonnés

#### 3) Commune de PLOZEVET

- a) Au niveau du lieu-dit « Pennegoat-Huella », présence d'artères aériennes ORANGE avec nombreuses mises à la terre pour la protection des abonnés et d'une conduite de génie civil privée (représentée en bleu marine dans la carte ci-dessous)
- b) Présence d'une conduite de génie civil ORANGE avec chambres de tirage et de raccordement et protection d'abonnés alimentant l'un des 2 parcs éoliens existants dans la zone de l'étude
- c) A proximité immédiate de la zone d'étude, le long du RD784, parallèlement au segment CD (cf ci-dessous), présence du câble enterré à fibres optiques ORANGE d'importance stratégique n°RU29075FO et réalisant la liaison nationale QUIMPER-AUDIERNE

Il conviendra donc de tenir compte de l'ensemble de ces réseaux ORANGE dans :

- Le projet du réseau maillé de terre des éoliennes projetées.
- Le projet de poste de livraison et de son raccordement en liaison 20kV aux sites éoliens proprement dit.



## 9. DEMANDE DE SERVITUDES : DIRCAM

### 9.1. Contraintes radioélectriques



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT**  
*DIRECTION DE LA CIRCULATION  
AÉRIENNE MILITAIRE*

SOUS-DIRECTION RÉGIONALE DE LA  
CIRCULATION AÉRIENNE MILITAIRE NORD

*Division environnement aéronautique*

Dossier suivi par :  
- Adc Bruno Mathieu,  
- Cdt Xavier Leroy.

Cinq-Mars-la-Pile, le 29/04/2016

N°306/DEF/DSAÉ/DIRCAM  
/SDRCAM Nord

Le colonel Fabienne Tavoso  
Sous-directeur régional  
de la circulation aérienne militaire  
Nord

à  
37130 Cinq-Mars-la-Pile  
à  
Monsieur le directeur de la société  
IEL Développement  
41 TER Boulevard Carnot  
22000 Saint Brieuc

**OBJET** : projet éolien dans le département du Finistère (29).

**RÉFÉRENCE** : votre courriel du 22 septembre 2015.

**PIÈCES JOINTES** : 2 annexes.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la défense concernés par votre projet éolien concernant des éoliennes d'une hauteur sommitale de 80 mètres, pale haute à la verticale, sur les communes de Guiler-sur-Goyen, Mahalon et Ploveret (29) transmis par le courriel de référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations qui devraient vous permettre d'apprécier l'opportunité de poursuivre vos études.

Du point de vue des contraintes radioélectriques, le projet se situe dans les 20 - 30 km de l'emplacement du radar défense de Lanvéoc-Poulmic (Cf. annexe 1 - partie en jaune), où le nombre d'éoliennes et/ou la disposition sont encadrés. En effet, un nombre trop important d'éoliennes dans le même secteur angulaire du radar serait de nature à augmenter les perturbations induites sur celui-ci. Les principes actuellement appliqués sont donnés à titre indicatif en annexe 2.

En conséquence, le projet devra respecter les critères, associés aux données de ce radar, en vigueur lors de la demande de permis de construire.

De plus, le projet impacte un faisceau hertzien de la défense. L'extrait de carte joint en annexe 1 (partie en rouge) précise les limites de la zone de protection du faisceau à l'intérieur de laquelle l'implantation d'aérogénérateurs est proscrite, bout de pale inclus.

BA 705 (Cinq-Mars-la-Pile) - SDRCAM Nord - RD 910 - 37076 TOURS CEDEX 02  
Tél : 02 47 96 19 92 - PNIA : 811 927 27 92 - Fax : 02 47 96 28 16  
sdrcom.nord.envaero@gmail.com



En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à Brest (29) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par la défense et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte des parcs éoliens à proximité dont la défense a connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du Ministre de la défense qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir<sup>1</sup>.

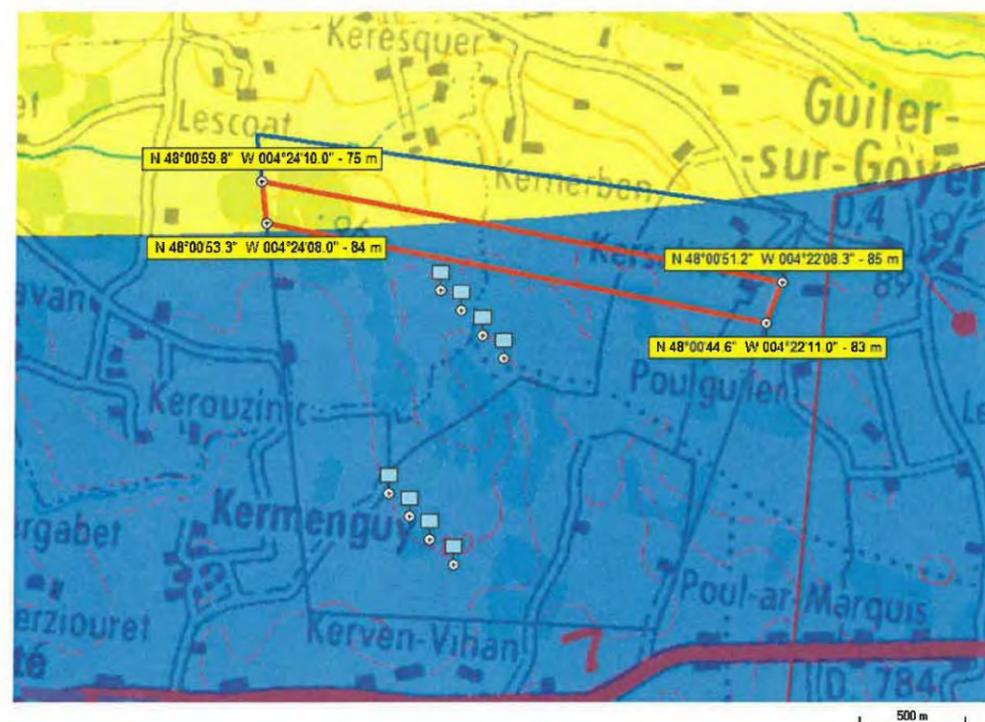
Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projecteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire. Il reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Original signé  
Pour le sous-directeur de la circulation aérienne  
militaire Nord et par suppléance  
Le lieutenant-colonel Gervais Allemoz  
chef de la division espace aérien

## ANNEXE I

### Cartographie des contraintes radioélectriques.



#### Légende :

- Éoliennes construites
- zone des 30 km du radar
- Projet
- Zone de dégagement du faisceau hertzien

## 9.2. Contraintes aéronautiques

*Note : la demande réalisée en février 2021 comprenait deux éoliennes de 180m hors tout maximum. Le projet de Gwiler-Kerne sera limité à 150m hors tout respectant ainsi la limite de 248m NGF mentionnée dans le document du Ministère des Armées.*

Madame, Monsieur,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de deux aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 180 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de la commune de Guiler-sur-Goyen (29) transmis par courriel en date du 15 février 2021, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations qui devraient vous permettre d'apprécier l'opportunité de poursuivre vos études.

Du point de vue des contraintes aéronautiques, le projet impacte l'altitude minimale de guidage (AMG à 1800 pieds) de l'aérodrome de Lanvéoc-Poulmic (Cf. volet de procédures ci-après). Cette altitude a pour vocation d'assurer une marge de franchissement réglementaire de 300 mètres (majorée éventuellement d'une correction due aux basses températures) au-dessus de tout obstacle et de permettre le guidage et la surveillance radar en toutes conditions jusqu'à l'altitude publiée. L'altitude sommitale des aérogénérateurs, pale haute à la verticale, est donc limitée à 248 mètres NGF.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à Brest (29) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des Armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance

au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des Armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projecteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire Nord  
Division Environnement Aéronautique  
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA  
Base aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910  
37076 TOURS CEDEX 02  
[dcae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:dcae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intra.def.gouv.fr)



Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire  
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire nord



## LANVEOC POULMIC AD 2 LFRL MIL A 02 AMG

ALT AD : 287 (11 hPa)

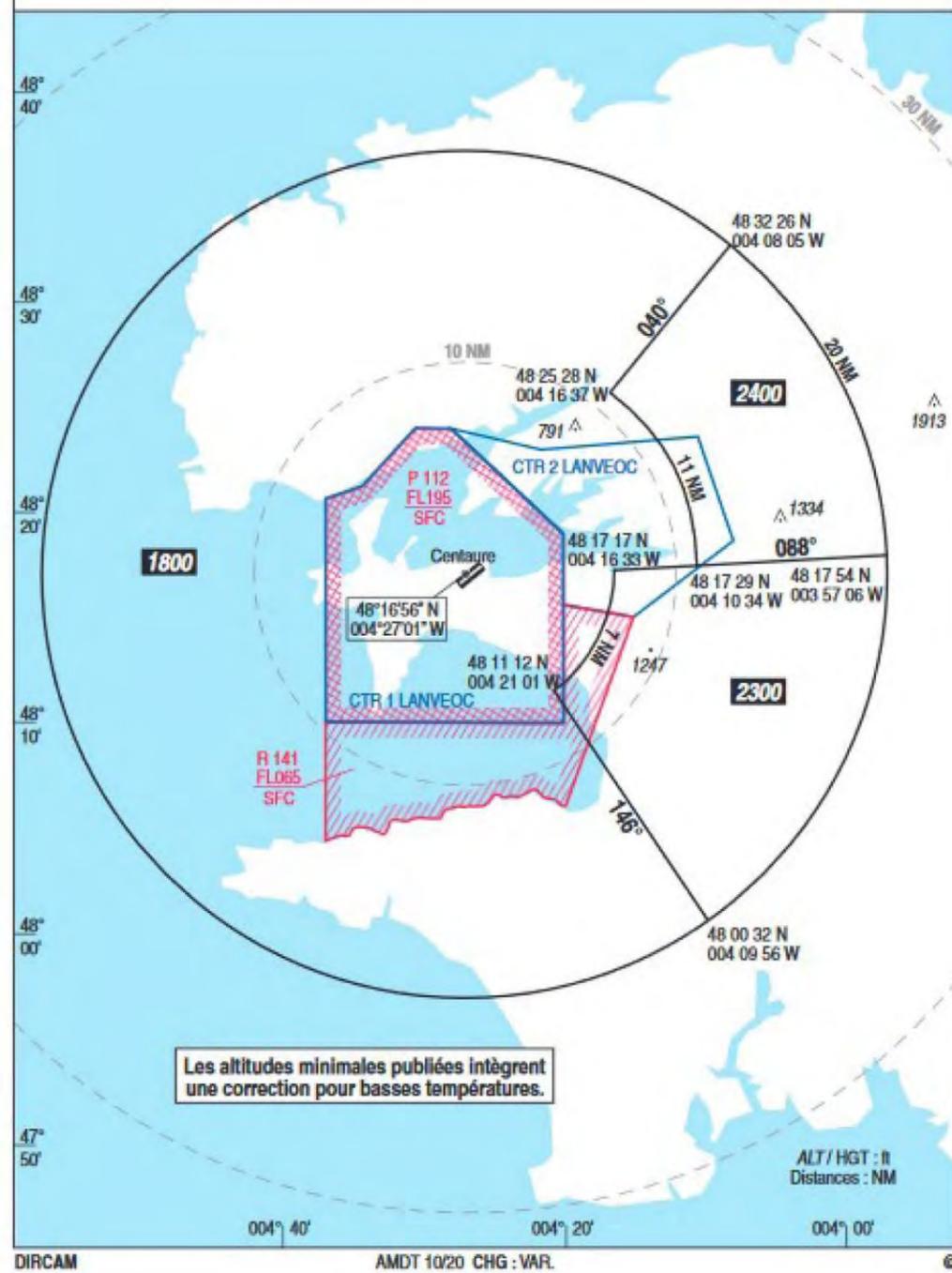
13 AUG 20

AMG

APP : LANVEOC Approche 120.600 275.275  
TWR : LANVEOC Tour 123.200 378.075  
ATIS : 143.475

VAR  
1°W  
(20)

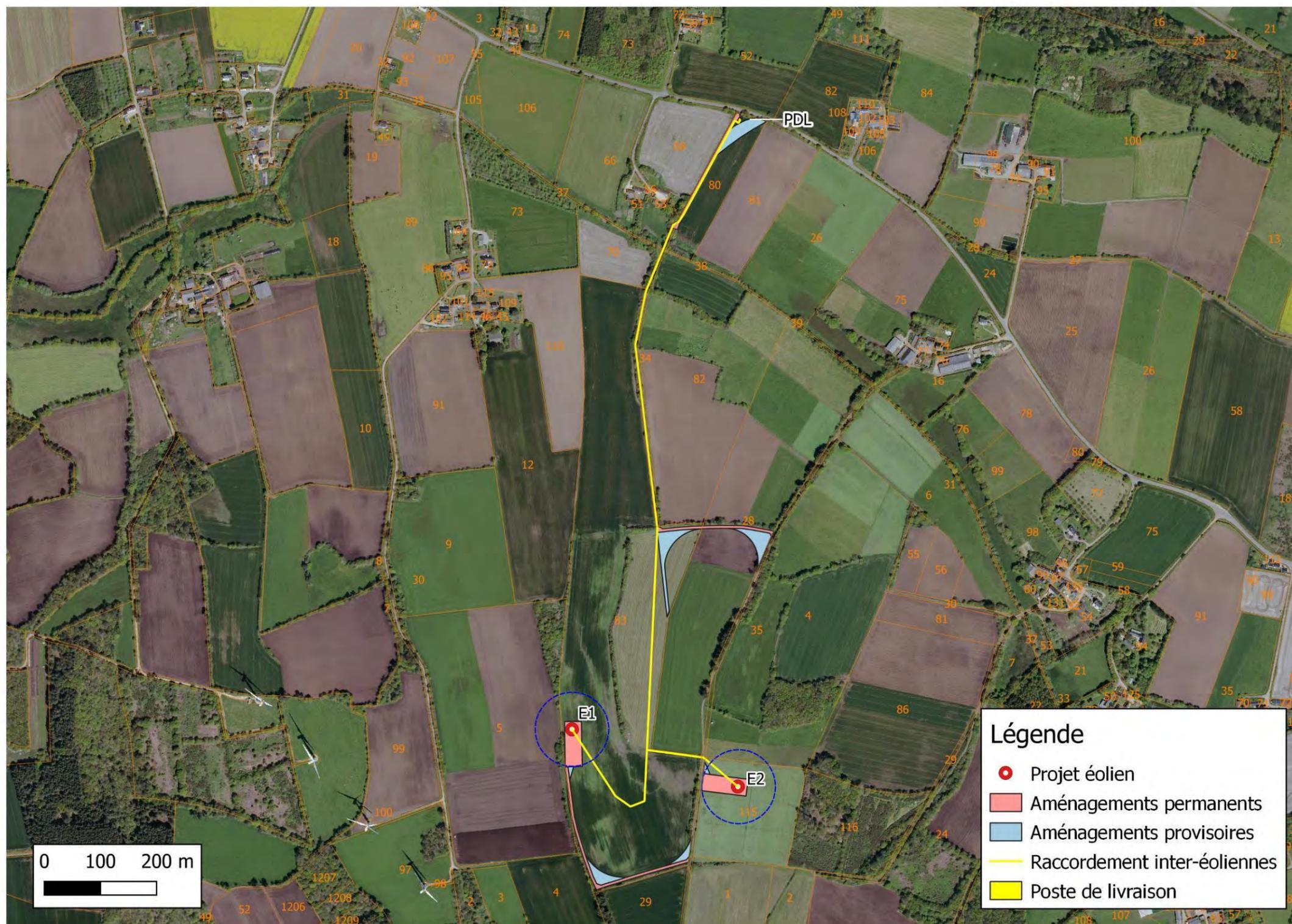
PANNE DE COM : Appliquer la réglementation nationale.





## 10. AUTORISATIONS FONCIÈRES ET AVIS DE DÉMANTÈLEMENT

### 10.1. Cartographie des infrastructures du projet éolien de Gwiler-Kerne





## 10.2. Tableaux de synthèse des informations foncières (Eoliennes et PDL\*)

	Parcelle	Exploitant	Propriétaire	Justificatif propriétaire	Avis démantèlement
<b>E1</b>	ZL 83 Guiler-sur-Goyen	EARL Varlen	LE FLOC'H David	Page 15	Page 16
<b>E2</b>	ZK 115 Guiler-sur-Goyen	EARL de Kernarc'hant	GOURLAOUEN Michel	Page 15	Page 17
<b>PDL*</b>	ZL 80 Guiler-sur-Goyen	EARL Varlen	LE FLOC'H Michel et Anne-Marie	Page 16	Page 17

\*poste de livraison

L'avis de démantèlement de la commune est visible en page 18.

La liste des parcelles surplombées par les éoliennes équipées du rotor de 117mètres de diamètre :

Numéro de l'éolienne	Parcelles concernées par le surplomb
<b>E1</b>	ZL 5 - ZL 83
<b>E2</b>	ZK 4 - ZK 115

La liste des parcelles concernées par le projet de Guiler :

Type	Parcelles concernées
<b>Poste de livraison (PDL)</b>	ZL 80
<b>Raccordement électrique entre les éoliennes et vers le PDL</b>	ZL 80 - ZL 34 - ZL 83 - ZK 115 - ZL 35
<b>Aménagement permanent</b>	ZL 83 - ZK 115 - ZL 80 - ZL 28 - ZL 34
<b>Aménagement provisoire</b>	ZL 80 - ZL 83 - ZL 28 - ZK 115
<b>Axe des éoliennes</b>	ZL 83 - ZK 115

Récapitulatif par parcelle :

Section	E1	E2	Surplomb	Poste de livraison	Raccordement Électrique	Aménagement Permanent	Aménagement Provisoire
<b>Parcelle</b>							
<b>ZL 83</b>	x		x		x	x	x
<b>ZK 115</b>		x	x		x	x	x
<b>ZL 80</b>				x	x	x	x
<b>ZL 34</b>					x	x	
<b>ZL 28</b>						x	x
<b>ZL 5</b>			x				
<b>ZK 4</b>			x				
<b>ZL 35</b>					x		

Tableau des coordonnées du projet :

ID	X	Y	Z (m)	Parcelle	Adresse	Superficie (m²)
<b>E1</b>	150293	6793744	92,1	ZL 83	Kersibirvic – 29710 Guiler-sur-Goyen	173 174
<b>E2</b>	150589	6793643	95,7	ZK 115	Kersaliou - 29710 Guiler-sur-Goyen	30 862
<b>PDL*</b>	150591	6794825	86,2	ZL 80	Kersibirvic – 29710 Guiler-sur-Goyen	15 000

\*centre du poste de livraison électrique



## 10.3. Justificatif de la maitrise fonciere du terrain : E1



41 Ter Boulevard Carnot  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 30 96 02 21  
Fax. 02 96 01 99 69  
Email : info@iel-energie.com  
www.iel-energie.com

### Autorisation du propriétaire dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale Unique

Je soussigné, *Le P. David*

Propriétaire de la parcelle *ZL 83*

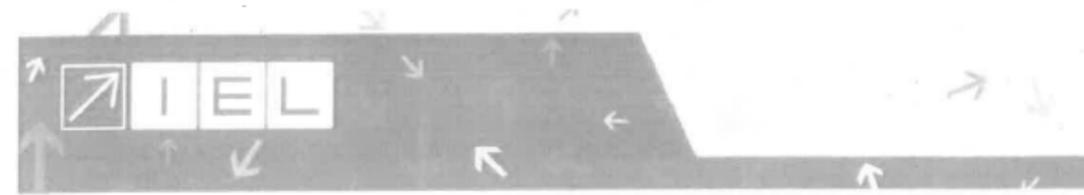
Donne à la société IEL Exploitation 5, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur la parcelle de référence cadastrale : *ZL 83*

Commune de *Guiler - Sur - Goyen*

Fait à *Loudéac* le *16/02/22*

Signature

## 10.4. Justificatif de la maitrise fonciere du terrain : E2



41 Ter Boulevard Carnot  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 30 96 02 21  
Fax. 02 96 01 99 69  
Email : info@iel-energie.com  
www.iel-energie.com

### Autorisation du propriétaire dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale Unique

Je soussigné, *GOURLAOUEN Michel*

Propriétaire de la parcelle *ZL 28 - ZK 4 - ZK 115*

Donne à la société IEL Exploitation 5, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur la parcelle de référence cadastrale : *ZL 28 - ZK 4 - ZK 115*

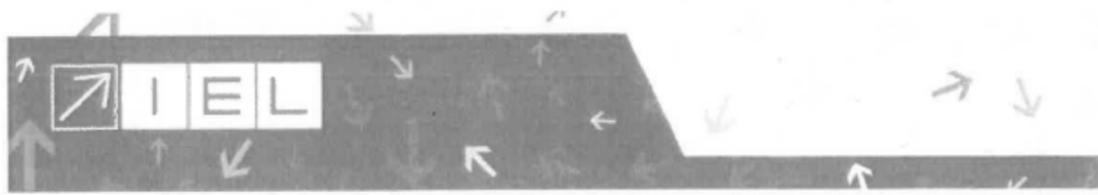
Commune de *Guiler - Sur - Goyen*

Fait à *Jucques* le *16 02 22*

Signature



## 10.5. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : Poste de livraison électrique



41 Ter Boulevard Carnot  
22000 Saint-Brieuc  
Tel. 02 38 96 02 21  
Fax 02 96 01 99 69  
E-mail : info@iel-energie.com  
www.iel-energie.com

### Autorisation du propriétaire dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale Unique

Je soussigné, *LE FLOCH*

Propriétaire de la parcelle *ZL 80*

Donne à la société IEL Exploitation S, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur la parcelle de référence cadastrale : *ZL 80*  
Commune de *Guilbert-sur-Goyon*

Fait à *Landudec* le *16 Février 2016*

Signature

*Le Floch Michel*

*Le Floch Anne Marie*

Initiatives & Energies Locales IEL Exploitation - SARL au capital de 1 000 € - Siège social - 41 Ter Boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc  
N° SIRET 514 568 260 00012 - N° TVA intracommunautaire : FR38 514 568 260

## 10.6. Avis de démantèlement : E1



41 Ter Boulevard Carnot  
22000 Saint-Brieuc  
Tel. 02 38 96 02 21  
Fax 02 96 01 99 69  
E-mail : info@iel-energie.com  
www.iel-energie.com

### Avis du propriétaire relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement

Je soussigné, *LE FLOCH David*  
propriétaire de la parcelle, *ZL 83* souhaitons que  
l'éolienne prévue sur cette parcelle soit démantelée conformément à la réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation du parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à *Landudec*

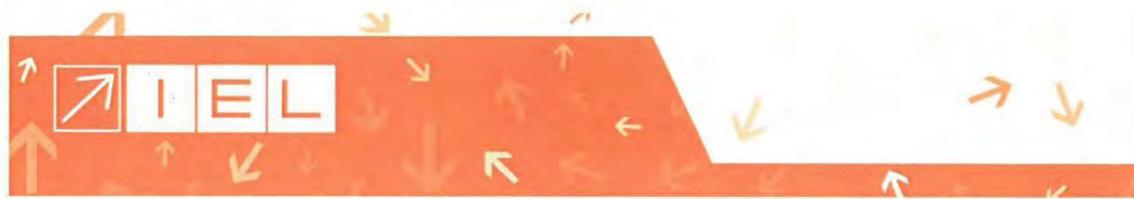
Le *16/03/2016*

Signature

Initiatives & Energies Locales IEL Exploitation - SARL au capital de 1 000 € - Siège social - 41 Ter Boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc  
N° SIRET 514 568 260 00012 - N° TVA intracommunautaire : FR38 514 568 260



## 10.7. Avis de démantèlement : E2



41 Ter Boulevard Carnot  
22000 Saint-Brieuc  
Tel. 02 30 96 02 21  
Fax. 02 96 01 99 69  
E-mail : info@iel-energie.com  
www.iel-energie.com

### Avis du propriétaire relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement

Je soussigné, *GOURLAOUEN Michel*  
propriétaire de la parcelle, *ZK115 & ZL28* souhaitons que  
l'éolienne prévue sur cette parcelle soit démantelée conformément à la  
réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation du parc éolien et que les terrains  
agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à *Guillec sur Jogan*

Le *5 09 2016*

Signature

## 10.8. Avis de démantèlement : Poste de livraison électrique ( PDL)

### ANNEXE 5

#### AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A L'ETAT DANS LEQUEL DEVRA ETRE REMIS LE SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 512-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné Le Floc'h David souhaite que les éoliennes implantées sur les parcelles dont je suis  
propriétaire soient démantelées conformément à la réglementation en vigueur à la fin d'exploitation du  
parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

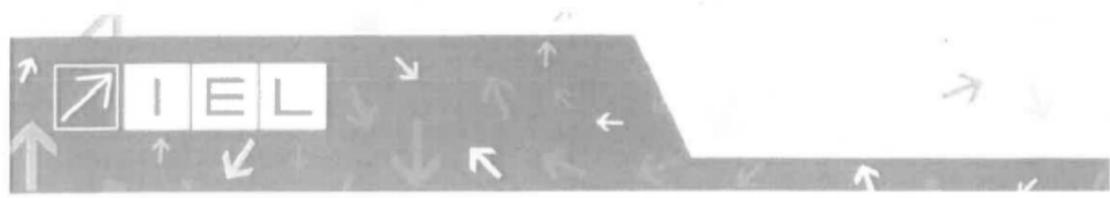
Fait à *Landedec* le *28/05/2021*

Signature

19  
*DLF*



## 10.9. Avis de démantèlement : Mairie



41, rue du Commerce  
42000 Saint-Bonnet  
Tél. 02 49 94 62 23  
Fax 02 49 94 62 23  
Email : contact@iel.com  
www.iel.com

**Avis du Maire relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement**

Je soussigné, *M Jolivet*

Maire de la commune de Guiller-sur-Goyen souhaite que le parc éolien soit démantelé conformément à la réglementation en vigueur à la fin de l'exploitation et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à *Guiller-sur-Goyen*

Le *22/09/2016*

Signature

  
LE MAIRE  
CHRISTIAN JOLIVET



## 11. REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX :

Ci-dessous la liste des gestionnaires consultés :

- Enedis (page 19)
- SAUR (page 21)

### 11.1. Enedis



**Récépissé de DT**  
**Récépissé de DICT**

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP116359A)*



**Destinataire**

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT	Dénomination	IEL EXPL 5
<input type="checkbox"/> Récépissé de DICT	Numéro / Voie	TSA 70011
<input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	Code postal / Commune	69134 DARDILLY CEDEX
	Pays	France

N° consultation du téléservice : 2022050906374D70 Référence de l'exploitant : 2219016634.221901RDT02 N° d'affaire du déclarant : 307991458 Personne à contacter (déclarant) : BEGUERET Alexandre Date de réception de la déclaration : 09/05/2022 Commune principale des travaux : 29710 GUILER SUR GOYEN Adresse des travaux prévus : Guiler-sur-Goyen	<b>Coordonnées de l'exploitant :</b> Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE Personne à contacter : SALIM ALI Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 35000 RENNES Tél. : +33299035587 Fax :
---	---

**Éléments généraux de réponse**

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : DB27/037590

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : Pôle DT/DICT Bretagne Tél. : +33 299035587

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :	Références : Plans joints	Echelle :	Date d'édition :	Sensible : <input checked="" type="checkbox"/>	Prof. régl. mini. : 65 cm	Matériau réseau :
<small>NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.</small>						
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____						
<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)						
<input checked="" type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).						
<input type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement.						

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

**Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'empresse des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

**Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint**

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Finistère 0298103150

**Responsable du dossier**

Nom : SALIM ALI  
 Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne  
 Tél : +33 299035587

**Signature de l'exploitant ou de son représentant**

Nom : SALIM ALI  
 Signature :  
 Date : 10/05/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP V6.8.1.4.00)

PROTYS.fr 2219016634.221901RDT02 - GUILER SUR GOYEN 29710 - 2022050906374D70 1/11



# PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

### Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

**Postes électriques**

- Poste source
- Poste de distribution
- Poste privé
- Production

**Appareils de coupure et accessoires**

- Interrupteur aérien
- Parafoudre
- Coffret de coupure souterrain
- Remontée aéro-souterraine

**Réseaux**

BT en exploitation		HTA en exploitation	
Réseau aérien nu	Réseau aérien torsadé	Réseau aérien nu	Réseau aérien torsadé
Réseau souterrain	Branchement aérien	Réseau souterrain	Réseau en galerie
Branchement souterrain			

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolique dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

**Echelle de représentation**

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200°	1 cm	2 m
1/2000°	1 cm	20 m
1/10000°	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.

**Attention !**  
Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

**enedis** Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex

SA à directeur et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis est certifiée ISO 14001 pour l'environnement

**enedis**

### Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200° (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

Version mars 2022

Format - N° de consultation  
**A3\_2022050906374D70**

**Plan de situation**

Numéro Dommage aux ouvrages  
**Tel : 01 76 61 47 01**

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

**Emprise de vos travaux**  
**Zone de Travaux Impactant le Sol**  
**Projet de travaux Enedis**  
Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)  
Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage poutrage)

**enedis**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

© ENEDIS 2021

### La profondeur et l'altimétrie

L'altimétrie indiquée sur les plans par un « Z » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).  
La profondeur est renseignée entre parenthèses.  
Le niveau du sol peut évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.

### Travaux en zone d'incertitude

- Zone d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Zone d'incertitude classe B ≤ 1m50 (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50 (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

### Légende des plans de détail

**Ouvrages et classes de précision**

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
Classe B	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
Classe C	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
Réseau abandonné	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) ou Fourreau vide en attente		
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau	Mise à la terre de poste	

**Accessoires réseaux principaux**

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

**Objets fond de plan vecteur principaux**

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

### Les éléments composant les plans de détail

Poste électrique  
Coffret électrique  
Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

Format - N° de consultation  
**A3\_2022050906374D70**

**Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A**

Numéro Dommage aux ouvrages  
**Tel : 01 76 61 47 01**

Plan édité le : 09/05/2022

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :  
- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)  
- Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.  
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C. S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

**Emprise de vos travaux**  
**Zone de Travaux Impactant le Sol**  
**Projet de travaux Enedis**  
Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

**Réseau électrique**

- BT - Aérien
- BT - Torsadé
- BT - Souterrain
- HTA - Aérien
- HTA - Torsadé
- HTA - Souterrain
- Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

**enedis**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

© ENEDIS 2021



## 11.2. SAUR

© DICT.fr



### Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

**Destinataire**

Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

**Dénomination :** IEL EXPL 5  
**Complément / Service :**  
**Numéro / Voie :** TSA 70011  
**Lieu-dit / BP :**  
**Code Postal / Commune :** 69 134 DARDILLY CEDEX  
**Pays :** France

**N° consultation du téléservice :** 202205090637470  
**Référence de l'exploitant :**  
**N° d'affaire du déclarant :** 307991458  
**Personne à contacter (déclarant) :** BEGUERET Alexandre  
**Date de réception de la déclaration :** 09 / 05 / 2022  
**Commune principale des travaux :** GUILER SUR GOYEN  
**Adresse des travaux prévus :** Guiler-sur-Goyen

**Coordonnées de l'exploitant :**  
**Raison sociale :** SAUR GRAND OUEST - SAUR FINISTERE  
**Personne à contacter :**  
**Numéro / Voie :** TSA 70011  
**Lieu-dit / BP :**  
**Code Postal / Commune :** 69 134 DARDILLY CEDEX  
**Tél. :** 0297544702 **Fax :**

**Éléments généraux de réponse**

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

Plans joints : Références : CLASSE / C Echelle(1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition(1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. régl. mini(1) : 0 cm Matériau réseau(1) :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_)  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2).  
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2).  
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : [rdvsite.ouest@saur.com](mailto:rdvsite.ouest@saur.com) 10 jours de préavis**  
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

**Dispositifs importants pour la sécurité :**

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0277624009  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

**Responsable du dossier**  
Nom : \_\_\_\_\_  
Désignation du service : SERVICE DICT  
Tél. : 0297627202

**Signature de l'exploitant ou de son représentant**  
Nom du signataire : HOUGEY Patrice  
Signature :   
Date : 10 / 05 / 2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

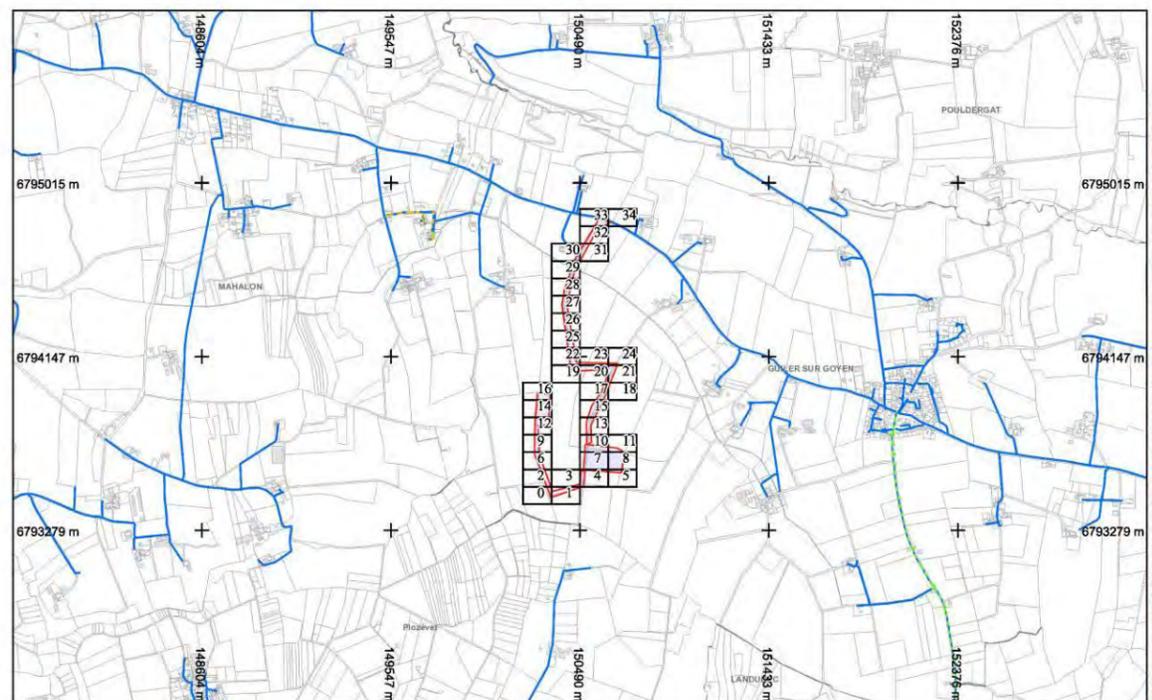
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

## LEGENDE

EA			
	Tronçons classe C		Dégrilleur
	Tronçons classe B		Dessableur
	Tronçons classe A		Disconnecteur
	Accélérateur		Forage
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique
	Auto-contrôle		Micro ventouse
	Barrage		Piézomètre
	Boite à boues		Plaque d'extrémité
	Borne fontaine		Poste de soutirage
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique
	Brise charge		Prise d'eau
	Canal de mesure		Prise de potentiel
	Captage		Production avec traitement
	Chasse automatique		Puisard
	Cheminée d'équilibre		Puits
	Clapet		Purge
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression
	Compteur export/import		Réduction
	Ddass		Regard
	Débitmètre		Régulateur de débit
			Régulateur de pression
			Réserve incendie
			Réservoir au sol/Bâche
			Réservoir de chasse
			Réservoir (semi)enterré
			Réservoir sur tour
			Shunt
			Siphon
			Soupape anti-bélier
			Stabilisateur d'écoulement
			Station de pompage
			Station de surpression
			Traitement sur réseau
			Vanne asservie
			Vanne
			Vanne de survitesse
			Vanne en attente
			Vanne fermée
			Vanne réglée
			Ventouse
			Vidange
			Borne 1/2/4 prises
EU			
	Tronçons classe C		Chasse
	Tronçons classe B		Clapet
	Tronçons classe A		Débitmètre
	Avaloir		Dégrilleur
	Avaloir à grille		Dessableur
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage
	Batardeau		Exutoire
	Brise charge		Lagune
	Canal de mesure		Plaque pleine
	Carré borgne		Poste de relevage
	Carré visitable		Puisard
	Carré visitable à grille		Rond borgne
	Chambre de détente		Rond visitable
			Rond visitable à grille
			Station d'épuration
			Tampon/avaloir
			Té de curage
			Traitement sur réseau
			Vacuomètre
			Vanne
			Vanne à guillotine
			Vanne à manchon
			Vanne murale
			Ventouse
			Vidange



# PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

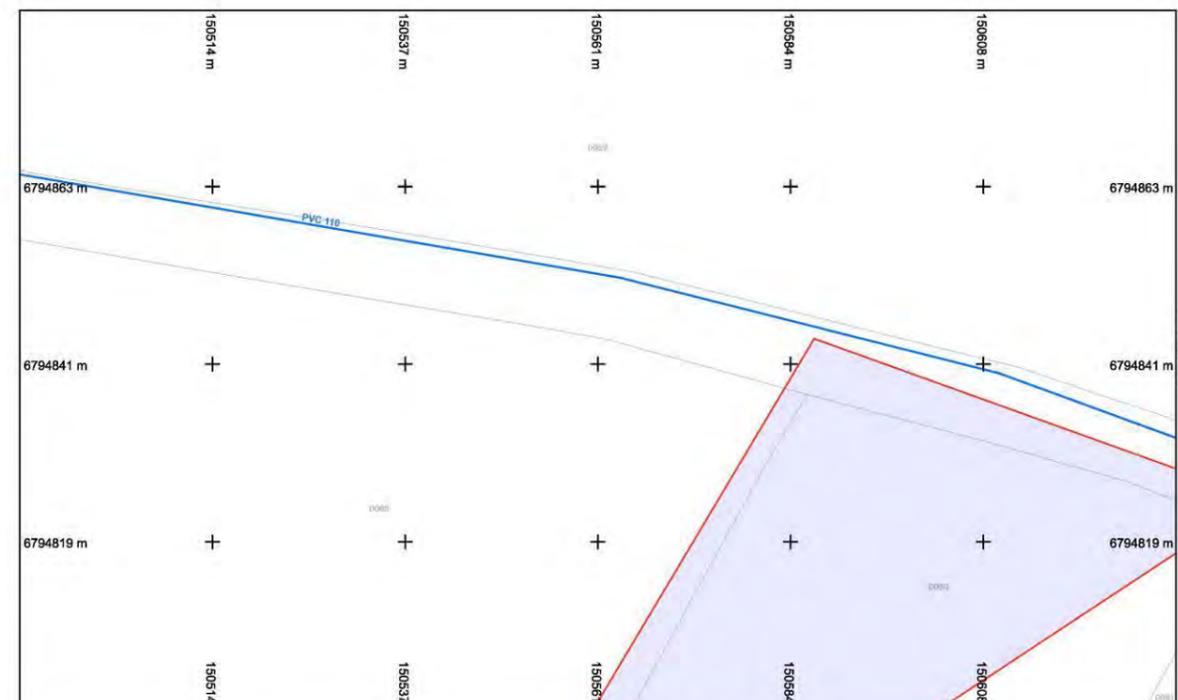


**Légende :**  
 Voir page annexe  
 Format d'impression : A4 Paysage  
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:20000 --- Plan généré le : 09/05/2022 - 16:46:58  
 Numéro de consultation : 2022050906374D70  
 Adresse : Guilleville-sur-Goyen 29710 GUILLEVILLE SUR GOYEN  
 Plan d'ensemble

0 100 300 500m

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

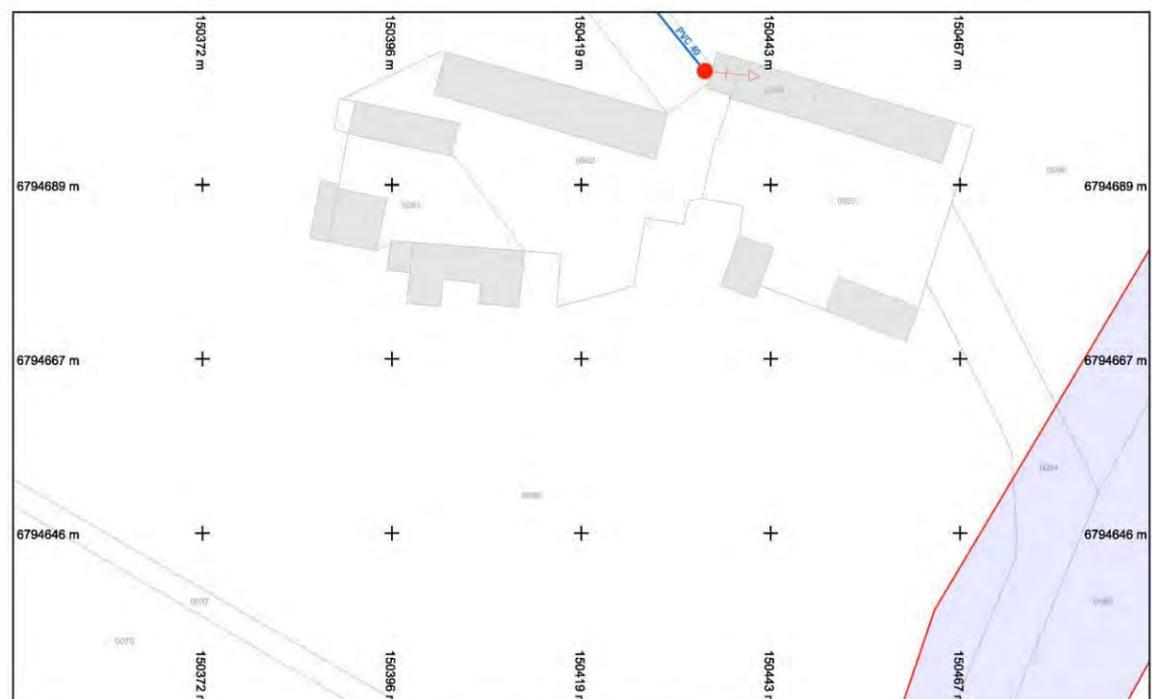


**Légende :**  
 Voir page annexe  
 Format d'impression : A4 Paysage  
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/05/2022 - 16:46:58  
 Numéro de consultation : 2022050906374D70  
 Adresse : Guilleville-sur-Goyen 29710 GUILLEVILLE SUR GOYEN

0 2 4 6 10m

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

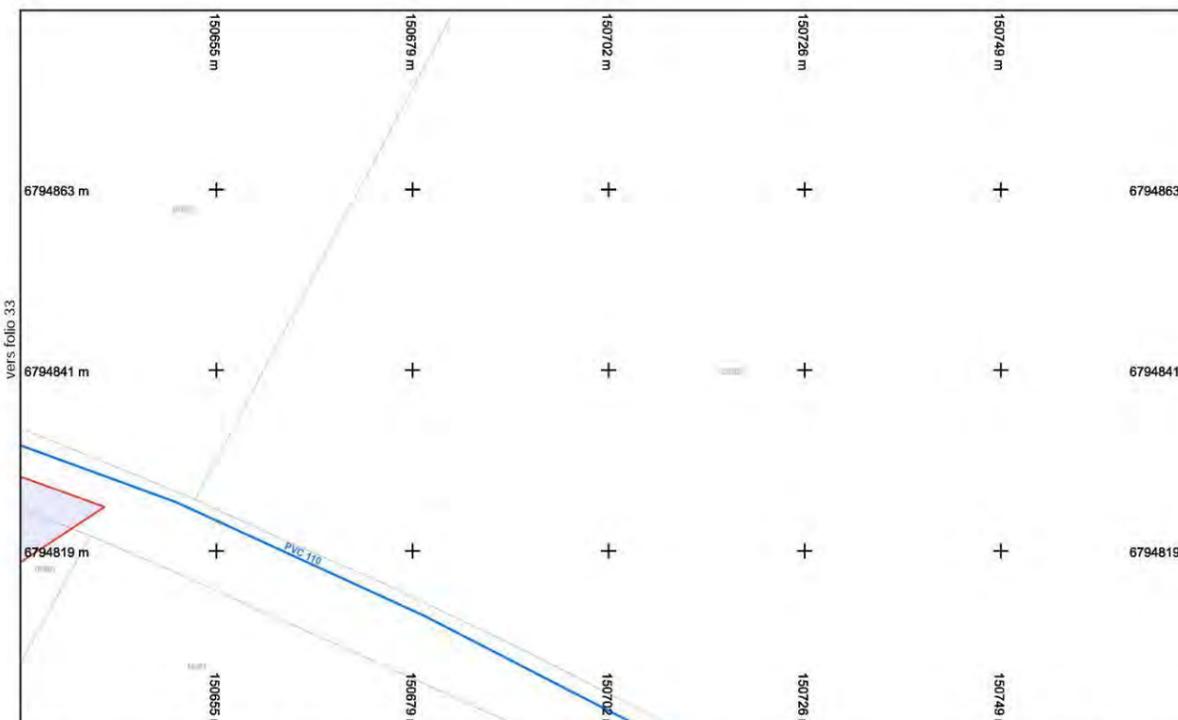


**Légende :**  
 Voir page annexe  
 Format d'impression : A4 Paysage  
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/05/2022 - 16:46:58  
 Numéro de consultation : 2022050906374D70  
 Adresse : Guilleville-sur-Goyen 29710 GUILLEVILLE SUR GOYEN

0 2 4 6 10m

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



**Légende :**  
 Voir page annexe  
 Format d'impression : A4 Paysage  
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 09/05/2022 - 16:46:58  
 Numéro de consultation : 2022050906374D70  
 Adresse : Guilleville-sur-Goyen 29710 GUILLEVILLE SUR GOYEN

0 2 4 6 10m

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)